DoP (declaration of performance)
Déclaration de performance
Nr. 725.1.2

eurocol

725 ALPHYCOL

1. Identification unique	Chaque emballage est doté d'un numéro de lot unique qui renvoie aux spécifications établies pour cette colle.	
2. Désignation	Forbo Eurocol Nederland 725 Alphycol : colle carrelage à base de plâtre.	
3. Application	Pour le collage de carreaux de sol en céramique et de pierres naturelles sur des chapes coulées (anhydrites) à base de sulfate de calcium. Convient pour l'intérieur et pour des constructions avec chauffage par le sol.	
4. Nom et adresse de contact fabricant	*Forbo Eurocol Nederland B.V.* *Industrieweg 1-2* *NL-1521 NA Wormerveer Pays-Bas* *Tél. +31 75 6271600* *Courriel : info.eurocol@forbo.com*	
5. Nom et adresse de contact autorisé	Non applicable	
6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances	4	
7. Activité de l'organisme de certification notifié tel que requis par la norme harmonisée	Vu que les colles carrelage à base de ciment ne relèvent pas de la norme NEN-EN 12004:2007+A1:2012, nous avons réalisé les tâches en interne et démontré que la colle carrelage citée répond aux exigences d'examen de type initial telles que décrites à l'Annexe ZA de NEN-EN 12004:2007+A1:2012 et remis le certificat de constance des performances et le certificat de conformité.	
8. Évaluation technique Européenne	Non applicable	
9. Performance déclarée	Colle carrelage en poudre à base de ciment avec une stabilité accrue et un temps ouvert prolongé.	
Caractéristiques essentielles	Performance	Méthode d'essai
Adhérence initiale	≥ 1 N/mm²	NEN-EN 1348:2008 §8.2
Temps ouvert 20 minutes	≥ 0.5 N/mm²	NEN-EN 1346:2008
Réaction au feu du matériau	Classe E	NEN-EN 13501-1:2007+A1:2009
Dégagement de composants dangereux	voir FDS	
Optional characteristics	Performance	Méthode d'essai
Résistance accrue à l'affaissement	≤ 0.5 mm	NEN-EN 1308:2008
Temps ouvert prolongé 30 minutes	≥ 0.5 N/mm²	NEN-EN 1346:2008
La présente déclaration a été rédigée selon l'Annexe ZA de NEN-EN 12004:2007+A1:2012.		
10. La performance des points 1 et 2 sont compatibles avec le produit décrit spécifiée au paragraphe 9 rendement. Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité de l'en ARTICLE CI fabricant 4.		
	Wormerveer, 11-07-2013 signé: ing. T.W. Breeuwer; Manager R&D	